

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 07

150097

**RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.)
A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION TSD - ACQUISITION
D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE 98 RUE DE LA BOLLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L 1311-13 relatif à l'habilitation des Maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 19 décembre 2014, donnant l'évaluation du bien immobilier cadastré section AD N° 437 situé 98 rue de la Bolle, d'une contenance de 10a00ca,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., du bien immobilier cadastré section AD N°437, d'une superficie de 10a00ca au prix de 120 000 € H.T., soit 144 000 € T.T.C., conformément à l'estimation de France Domaine,

- AUTORISE le Maire :

- à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant,

- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention : 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

VILLE DE
SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal..... 35

Séance du 18 septembre 2015

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations..... 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES à Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN à Christine URBES
Ramata BA à Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
